

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

12

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 22 décembre 2011



MAIRIE DE DIJON

**Président** : M. REBSAMEN

**Secrétaire** : M. BORDAT

**Membres présents** : Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLE - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - M. BERTHIER - Mme MASLOUHI - Mme CHEVALIER - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - M. BOURGUIGNAT - M. HELIE - Mme VANDRIESSE

**Membres excusés** : Mme BLETTERY (pouvoir M. GRANDGUILLAUME) - M. LOUIS (pouvoir Mme HERVIEU) - Mme MODDE (pouvoir M. DELVALEE) - M. BROCHERIEUX (pouvoir Mme VANDRIESSE) - M. OUAZANA (pouvoir M. DUGOURD)

**Membres absents** : M. MILLOT - Mme BERNARD - M. BEKHTAOUI - M. DUGOURD - M. AYACHE

### OBJET

#### DE LA DELIBERATION

**Zone d'Aménagement Concerté Espace Champollion - Acquisition des espaces publics sur la Société d'Economie Mixte d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise et engagement des formalités préalables à leur classement dans le domaine public communal**

Monsieur Pribetich, au nom des commissions de l'espace public, des déplacements et de la tranquillité publique, de l'écologie urbaine, des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Par délibérations des 28 janvier et 16 décembre 2002, le Conseil Municipal a décidé respectivement de confier à la Société d'Economie Mixte d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise (SEMAAD) la mise en oeuvre de l'Opération de Renouvellement Urbain (ORU) des Grésilles ainsi que la création de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Espace Champollion afin de mettre en oeuvre la première phase opérationnelle.

Aujourd'hui, la SEMAAD sollicite la Ville afin que cette dernière lui cède les emprises publiques situées dans le périmètre de la ZAC, qui présentent un bon état d'entretien et qui possèdent les caractéristiques techniques nécessaires à leur incorporation dans le domaine public communal.

Il est proposé, d'une part, de procéder à l'acquisition sur la SEMAAD, des espaces publics cadastrés section BD n<sup>os</sup> 146, 149, 152, 156, 157, 164, 166, 168, 169, 172, 176, 185, 187, 189, 191 et 192, d'une superficie totale de 21 604 m<sup>2</sup>, moyennant 1 € symbolique, d'autre part, d'engager les formalités administratives préalables à leur classement dans le domaine public communal.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'espace public, des déplacements et de la tranquillité publique, de l'écologie urbaine, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1- décider l'acquisition par la Ville sur la Société d'Economie Mixte d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise représentée par Monsieur Thierry Lajoie, Directeur - 8, rue Marcel Dassault - 21079 Dijon cedex, des espaces publics cadastrés section BD n<sup>os</sup> 146, 149, 152, 156, 157, 164, 166, 168, 169, 172, 176, 185, 187, 189, 191 et 192, d'une superficie totale de 21 604 m<sup>2</sup>, moyennant 1 € symbolique ;

2- dire qu'il sera procédé à cette acquisition par acte administratif ;

3- décider d'engager les formalités administratives préalables à leur classement dans le domaine public communal ;

4- m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

| RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ |